

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DÉPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 05 OCTOBRE 2009

L'an DEUX MILLE NEUF, le 05 Octobre, à 9 heures, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion Jean-Jacques ROUSSEAU à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMIN.

Date de convocation :

23 Septembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 23

En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	5	7
Représentés	1	2

VOIX :

Exprimées	12	9
Pour	21	
Contre		

Étaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : F. ARNOUD (Pouvoir de J.P. BREDELET), G. DURANTET, B. GENDROT, D. JANNAUD, J.M. VOILLEMIN (Pouvoir de Ph. SAURET);

MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :

M.-Ch. BLONDELLE, D. CHAUFOUR, G. JANNAUD (Pouvoir de Ch. GUENE), J.P. MARECHAL, J.M. RABIET, D. ROBIN, P. VAUTRIN;

Membres à titre consultatif : R. ESMARD (O.N.F.), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES);

Étaient représentés et excusés :

M. le Conseiller Général : Ch. GUENE (Pouvoir à G. JANNAUD) ;

MM les représentants des Communes et Communautés de Communes : J.P. BREDELET (Pouvoir à F. ARNOUD), Ph. SAURET (Pouvoir à J.M. VOILLEMIN),

Membre à titre consultatif : A. HORTH (V.N.F.) ;

Étaient excusés : Madame Catherine SADRIN (Sous-préfète de LANGRES), J. BULIN, P. CESCA, G. JEANNEL, M. TITUS-CARMEL ;

Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), D. RIBAUT (Trésorier de LANGRES), Ph. GUYOT (Subdivision V.N.F. LONGEAU), Ph. BOUVIER (D.D.E.A. Haute-Marne).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMIN, ouvre la séance à 9H00.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Délibération n°2009-045 Objet : Approbation du précédent compte-rendu

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve le compte-rendu du Comité Syndical en date du 24 Juin 2009.

GROUPES DE TRAVAIL

Délibération 2009-046 Objet : Groupes de travail

Considérant la demande de Madame Marie-Christine BLONDELLE d'intégrer le groupe de travail « Randonnées et sites »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- modifie la composition du groupe de travail Randonnées et sites comme suit :

Randonnées et sites : Francis ARNOUD, Marie-Christine BLONDELLE, Jean-Paul BREDELET, Guy DURANTET, Didier JANNAUD, Guy JANNAUD, Jean-Pierre MARECHAL, Dominique ROBIN, Pierre ROUSSELOT, Philippe SAURET, Monique TITUS-CARMEL, Jean-Marie VOILLEMIN,

TRAVAUX

Délibération n°2009-047 Objet : Travaux plages de la Liez et de Changey 2009

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le code des marchés publics, version consolidée 2009

Considérant :

- La nécessité de procéder à des travaux pour améliorer la qualité des Plages de la Liez et de Changey
- La consultation en procédure adaptée
- Les offres reçues par le Syndicat Mixte

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés décide:

- d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise DUPONT J.J., 25190 Villegusien le Lac, pour un montant de 37 276.00 € HT,
- d'autoriser le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à sa réalisation,
- d'imputer cette dépense sur l'opération budgétaire n°128 « travaux plages 2009 ».

BUDGETS

Délibération n°2009-048 **Objet : provision pour réédition des cartes IGN**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide la constitution d'une nouvelle provision de 1 720 € pour la réédition des cartes IGN.

Délibération n°2009-049 **Objet : décisions budgétaires modificatives**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- Vote les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Budget principal			DM 1	
Fonctionnement				
Art	Opération		Dépenses	Recettes
D 60632		Fournitures de petit équipement	1 200,00	
D 60638		Autres fournitures entretien	1 600,00	
D 6288		Autres	450,00	
D 611		Contrats de prestations de services	- 3 500,00	
D 61523		Voies et réseaux	- 5 000,00	
D 616		Primes d'assurance	50,00	
D 6288		Autres	450,00	
D 63512		Taxes foncières	500,00	
D 637		Autres impôts et taxes	1 200,00	
D 6336		Cotisations CNFPT & Centre gestion	30,00	
D 64111		Rémunération principale titulaires	5 200,00	
D 64131		Rémunération principale non titulaires	300,00	
D 6451		Cotisations URSSAF	500,00	
D 6453		Cotisations Retraites	500,00	
D 6875	OS	Provisions pour risques et charges	1 720,00	
R 70848		Mise à disposition personnel facturé		3 000,00
R 70878		Remboursement de frais autres redevables		500,00
R 7088		Autres produits activités annexes		1 700,00
		Total	5 200,00	5 200,00
		Résultat	0,00	

Budget principal			DM 1	
Investissement				
Art	Opération		Dépenses	Recettes
R 1518	OS	Provisions pour risques et charges		1 720,00
R 1328	098	Autres subventions / Réalisation schéma Charmes (phase 1)		2 000,00
R 13221	116	Subvention Région / Tour Lac Vingeanne (trv 2008)		11 346,00
R 13221	118	Subvention Région / Charmes phase 2		69 242,00
D 2318	108	Autres immobilisations corporelles / Juchère	2 000,00	
D 2318	114	Autres immobilisations corporelles / Trav. Locaux SM	10 108,00	
D 2318	116	Autres immobilisations corporelles / Tour Lac Ving. 2008	2 200,00	
D 2318	117	Autres immobilisations corporelles / Port Langres-Champ.	15 000,00	
D 2318	125	Autres immobilisations corporelles / Voie bleue	10 000,00	
D 2318	128	Autres immobilisations corporelles / Trav. Plages 2009	45 000,00	
			Total	84 308,00
			Résultat	0,00

Budget annexe 2 : Services délégués			DM 1	
Investissement				
Art	Opération		Dépenses	Recettes
D 020		Dépense imprévue	- 200,00	
D 2318	00004	Autres Immobilisations / Résidence Vingeanne Trav 2008	200,00	
			Total	-
			Résultat	0,00

PROJETS EN COURS

Délibération n°2009-050 Objet : Requalification du Port de Langres-Champigny

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code des Marchés Publics, version consolidée 2009
- La délibération n°2009-032 relative à l'approbation de l'enveloppe prévisionnelle au stade programme et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Considérant :

- L'avant-projet sommaire présenté par le maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide de valider l'avant-projet sommaire proposé par le cabinet d'architecte,
- décide de valider le coût prévisionnel de réalisation (provisoire) des travaux pour un montant de 160 000 € H.T.;
- décide d'autoriser le Président à faire les demandes de subventions nécessaires auprès de la région.

Délibération n°2009-051 Objet : Aménagement d'une Voie Bleue entre la Ville de Langres et le Lac de la Liez

VOIE BLEUE

Le Président présente le projet d'aménagement d'une voie bleue entre la Ville de Langres et le Lac de la Liez, envisagé lors de la réunion du groupe de travail « randonnées et sites » avec la Ville de Langres, la Commune de Peigney et les services de Voies Navigables de France.

Monsieur CARDINAL demande si les fossés vont être busés. Cela est prévu dans le programme.

Monsieur D. JANNAUD voudrait savoir si tout le chemin est praticable par les cyclistes. L'aménagement n'est prévu que pour les piétons sauf entre le chemin de halage et le Lac de la Liez.

Le Président propose d'étudier ce qui pourra être réalisé pour protéger les cyclistes sur toute la partie qu'ils devront pratiquer sur la route.

Le Président souhaite qu'il soit rajouté dans le programme une halte sur le canal permettant aux plaisanciers de pouvoir se rendre au bord du Lac de la Liez.

Le SMATLPL demande son avis à Voies Navigables de France.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code des Marchés Publics, version consolidée 2009

Considérant :

- Qu'afin d'étudier le pré-programme et d'évaluer le coût prévisionnel des travaux d'aménagement d'une Voie Bleue entre la ville de Langres et le Lac de la Liez, le SMATLPL a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Le rapport transmis par l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide de valider un montant prévisionnel des travaux au stade programme égal à 227 000 € H.T. pour l'aménagement d'une Voie Bleue entre Langres et le Lac de la Liez, auquel est ajoutée une enveloppe de travaux (en tranche conditionnelle) de 45 000 € H.T. pour la réalisation d'une halte sur le canal avec point d'amarrage au plus proche du Lac de la Liez
- autorise le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes sur l'opération n°125 « Itinéraire – Voie Bleue ».

DÉBATS SUR LES PROJETS

Monsieur G. DURANTET, Vice-président du SMATLPL souhaite que le SMATLPL engage une réflexion sur l'aménagement des terrains acquis au Lac de la Vingeanne, et plus particulièrement, sur la réalisation de parkings qui permettraient une bonne desserte de la halle des sports et de la forme, en cours d'achèvement.

Le Président souligne les coûts importants d'une réalisation de parkings.

La poursuite de l'étude commandée au cabinet SOMIVAL sur l'aménagement de ces terrains sera débattue au prochain Comité Syndical. Avant cela, le Président souhaite présenter au Conseil Général la première phase de cette étude, achevée depuis juin 2009.

Le Président demande au représentant de l'Office National des Forêts où en sont les dossiers Natura 2000 auprès de la DREAL pour le projet d'aménagement de la Tufière de Rolampont.

Pour le moment, l'Office National des Forêts n'a pas d'informations de la part de la DREAL.

Monsieur J.P. CARDINAL souhaite mettre en garde le SMATLPL sur le chemin entre le parking et la plage de la Liez, qui, selon lui, devient dangereux pour les pratiquants.

Le SMATLPL va étudier les aménagements à envisager.

Monsieur J.M. RABIET souhaiterait savoir s'il est possible de rajouter une barrière à la halte nautique de Cusey. Une consultation pour l'achat de barrière est actuellement en cours.

Monsieur J.P. CARDINAL fait part du questionnement de Monsieur CESCO, absent de la réunion, sur les possibilités d'aménagement d'un terrain appartenant au syndicat au bord du Lac de Saint Ciergues. Il soumet l'idée de l'aménagement d'un terrain de camping boisé et très espacé (le terrain ayant une superficie d'environ 2 hectares).

Le Président répond qu'il est difficile d'envisager la réalisation d'un camping, au regard des coûts de viabilisation du terrain et de la problématique de gestion future de ce terrain, sachant qu'il est très difficile de trouver un gestionnaire pour très peu d'emplacements.

Monsieur D. ROBIN, Maire de Villegusien, indique que sa commune procède à l'aménagement d'un chemin piéton entre le village et le Lac de la Vingeanne.

Il aimerait savoir si, afin de mener à bien son aménagement, le Syndicat et la commune ne pourraient pas faire un échange de terrains. Le SMATLPL n'y voit pas d'inconvénients. M. D. ROBIN fera une proposition qu'il présentera au prochain Comité Syndical.

Monsieur J.P. MARECHAL aimerait savoir qui doit entretenir les plantations réalisées lors de l'aménagement du Cheminement du Tour du Lac de Charmes – phase 1.

L'entreprise qui a réalisé les travaux doit entretenir ces plantations pendant l'année de parfait achèvement.

SITUATION DE HAUTE-MARNE AMENAGEMENT

Monsieur G. DURANTET expose la situation de Haute-Marne Aménagement.

La SEM connaît des difficultés financières et sa situation va être débattue prochainement lors d'une assemblée extraordinaire.

Les trois solutions envisagées sont :

- une recapitalisation à hauteur de 2,5 millions d'€
- une liquidation à l'amiable avec recapitalisation à hauteur de d'1 million d'€
- une liquidation judiciaire

Le syndicat dispose d'une action auprès de HMA.

AUTORISATION DE PROGRAMME

*Le Président aimerait que le GIP Haute-Marne participe financièrement aux projets touristiques engagés par le Syndicat, le tourisme et l'économie étant étroitement liés puisque le tourisme est créateur d'emploi.
Les membres du Comité Syndical acquiescent à cette proposition.*

Délibération 2009-052 Objet : Autorisation de programme 2010

Après avoir examiné les priorités et autorisations de programme à demander au Conseil Général pour l'année 2010 et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide de demander des autorisations au Conseil Général pour les programmes suivants :

DEMANDE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			2010	
Opérations nouvelles	Estimation programme	Autorisation demandée	Subventions + autofinancement estimés 25%	Part Département
Port Langres-Champigny	215 000	215 000	44 800	153 180
Voie bleue	365 000	365 000	76 188	259 931
Liez Tour Lac phase 3	255 000	255 000	53 200	181 620
Charmes Tour Lac phase 3	325 000	325 000	67 200	232 020
Tufière de Rolampont	117 000	117 000	24 360	83 376
TOTAL	1 277 000	1 277 000	265 748	910 127

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

*Le Président présente aux membres du Comité Syndical les rapports des délégataires de service public pour la saison 2008.
Documents remis lors de la séance du Comité.*

Délibération n°2009-053 Objet : Rapport annuel des délégations de service public

Après avoir entendu un résumé des rapports des délégations de service public suivants :

- Délégation de service public du Camping de la Liez
- Délégation de service public de la résidence touristique de la Vingeanne
- Délégation de service public du Port de la Liez

Le Comité Syndical a pris acte des rapports des délégations.

QUESTIONS DIVERSES

Les riverains du Lac de la Mouche se plaignent de l'absence d'entretien des berges. Le SMATLPL, V.N.F. et les riverains proposent à V.N.F. un zonage d'entretien avec participation des riverains.

Le Président fait part aux membres du Comité Syndical de la pétition des riverains du Lac de la Liez relative à l'enfouissement des lignes électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h55

Langres, le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMIN